

Réforme systémique des retraites

Pour les Libéraux : l'universalité n'est pas l'uniformité

En matière de retraite, l'universalité qui préside à la réforme ne doit signifier ni unicité ni uniformité.

Les régimes des professionnels libéraux gèrent aujourd'hui une population d'un million deux cent mille affiliés actifs et retraités. Ils assurent les couvertures des régimes de retraite, base et complémentaires, des régimes de prévoyance, et des prestations complémentaires de vieillesse et d'action sociale.

Depuis leur création, ces Caisses professionnelles ont **piloté de façon autonome et courageuse leurs régimes avec un souci permanent d'équité et d'équilibre intergénérationnel** pour tous leurs affiliés. Dans un esprit de responsabilité et de prudence, les Caisses ont constitué des réserves destinées à absorber les chocs démographiques de leurs professions en contribuant pour une large part au financement de l'économie nationale et au développement de l'emploi.

Les professionnels libéraux souhaitent bien entendu s'inscrire dans la réforme voulue par le Président de la République, tout en apportant la force et la pertinence d'un modèle dont la qualité et l'efficacité ne sont plus à démontrer.

Une articulation harmonieuse entre le futur régime universel et les régimes complémentaires doit être inventée. Pour certaines professions, elle associe répartition et capitalisation.

En effet, **l'exercice libéral nécessite une adaptation économique à la vie professionnelle** afin de tenir compte, durant les premières années d'exercice, des investissements essentiels à la phase de création puis de développement de l'activité.

Le régime de base des professionnels libéraux a été et demeure aujourd'hui un précurseur en matière de retraite. Il est géré depuis 2004 en points, avec un âge de départ à la retraite fixé entre 62 et 67 ans pour le taux plein et des dispositions de flexibilité innovantes (surcote/décote, réversion avec option, ...). **Cet ancrage professionnel doit être pérennisé, voire renforcé**, afin de permettre aux institutions de proposer une offre complémentaire élargie et ambitieuse dans les domaines de la prévoyance et par une contribution significative au financement du cinquième risque « dépendance ».

Les professionnels libéraux apportent à la réforme la modernité et la performance de leurs régimes complémentaires, **adaptés à leurs parcours professionnels spécifiques** et aux déterminants des activités économiques qu'ils font vivre et prospérer. Ils souhaitent que le futur régime universel ne privilégie pas une approche qui priverait la réforme de cette dimension structurante pour notre nouveau modèle de protection sociale. ■



Monique DURAND
Présidente



Franck LEFEVRE
Président



Jean-Claude SPITZ
Président



Claude JAQUET
Président



Gilles DESERT
Président



Marie-Anne FRANÇOIS
Présidente



Pierre BREGOU
Président